

Code of Good Practice pour pilotes-aéromodélistes non-membres de la FSAM.

Code of Good Practice



Les pilotes-aéromodélistes...

1.	sont correctement assurés, connaissent et respectent les prescriptions légales
2.	contrôlent leurs modèles, émetteur et accus avant d'aller voler
3.	sont mentalement fit et physiquement en forme lorsqu'ils vont voler
4.	saluent les autres pilotes présents sur le site de vol et participent au briefing
5.	se familiarisent avec le site de vol et les restrictions locales de l'espace aérien ainsi que les environs avant de décoller
6.	font un check avant le premier vol et sont préparés aux situations d'urgence
7.	soignent un style de vol sûr sans mettre les tiers en danger et sans se surestimer
8.	Communiquent ensemble lorsqu'ils volent et annoncent les manœuvres effectuées à faible distance
9.	rendent les pilotes et les spectateurs attentifs aux risques ainsi qu'au comportement correct à adopter
10.	atterrissent en toute sécurité et avant que la concentration faiblisse, agissent en tout temps de manière responsable

... respectent ces points!

Les aéromodélistes se montrent respectueux et acceptent la présence de tiers, ils se comportent avec courtoisie et de manière exemplaire avec la faune et la flore.

Ce document doit pouvoir être présenté en tout temps sur demande.

Le/la soussigné/e déclare qu'il/elle connaît le Code of Good Practice et le respectera:

Nom: _____

Prénom: _____

Date: _____

Lieu: _____

Signature _____